

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Budget principal Ville, budgets annexes camping et cinéma

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le compte administratif 2021 et la présentation du débat d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- ✓ De maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- ✓ De poursuivre les investissements.

Il est présenté avec les reprises des résultats de l'exercice 2022 du budget principal ainsi que ceux des budgets annexes.

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Pour mémoire, les grandes orientations budgétaires pour 2022 intégrées au budget primitif présenté sont :

- ✓ La crise sanitaire va amener des conséquences financières qui vont peser sur le budget , le budget 2022 intègre des hypothèses sur cette thématique ;
- ✓ Les conséquences de la guerre en Ukraine pèseront avec des zones d'inquiétude et des incertitudes , le budget 2022 intègre également des hypothèses mais les incertitudes sont fortes sur certaines évaluations ;
- ✓ L'Etat, a travers la loi de finances pour 2022, a fait augmenter forfaitairement les bases d'imposition du foncier bâti de +3,4% en suivant le rythme de l'inflation, ce budget intègre la notification des bases d'imposition des taxes directes locales (état 1259) ainsi que son scénario d'évolution des bases à hauteur de +2,6% qui laisserait donc apparaître une évolution physique des bases négative à hauteur de 0,76% ;
- ✓ La Ville de Saint-Amand-Montrond a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2022, Le budget 2022 s'équilibre à taux d'imposition constants ;
- ✓ Contenir le stock de dette, ce budget intègre un désendettement
- ✓ Des projets nombreux sur 2022 tout en préparant sur cet exercice les réalisations des prochaines années avec l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :
 - *L'élaboration du plan guide pour la revitalisation du centre-ville ;*
 - *Le lancement de la consultation liée à l'ilot des carmes où il s'agit notamment d'installer le conservatoire de musiques et d'arts ;*
 - *L'accompagnement au projet Grand-Pré avec la construction de 48 nouvelles maisons ;*
 - *L'équipement numérique des écoles élémentaires avec un grand écran tactile numérique ;*
 - *La mise en place d'un nouveau parcours pour Pépita ;*
 - *La réhabilitation d'une friche commerciale rue porte mutin ;*
 - *Le début des travaux au Camping de la Roche en fin d'année (1,8M€ HT) ;*
 - *Le début de l'aménagement à Montagnac qui s'effectuera en plusieurs tranches avec un volet animation ;*
 - *La retransmission dans un souci de transparence et de communication des conseils municipaux avec l'équipement de la salle des actes ;*
 - *L'accompagnement des associations dans leurs projets ;*
 - *La poursuite de la remise à niveau des différentes installations (chaudière, groupe froid...), en 2023 toutes les écoles disposeront d'une chaudière récente ;*
 - *La création d'aires de covoiturage et de bornes de recharge électriques ;*

L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Budget principal :

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 19 670 048,84 € :

• Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	BP 2021	BP 2022	Evolution
011 - Charges à caractère général	3 600 000,00 €	4 664 148,32 €	29,56%
012 - Charges de personnel	8 500 000,00 €	8 850 000,00 €	4,12%
014 - Atténuation de produits	183 500,00 €	167 500,00 €	-8,72%
65 - Autres charges de gestion courante	2 494 536,95 €	2 836 503,72 €	13,71%
66 - Charges financières	876 321,35 €	850 000,00 €	-3,00%
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,80 €	0,01%
68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaire)	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00%
023 - Virement à l'investissement	1 000 000,00 €	1 589 501,01 €	58,95%
042 - Opérations d'ordre	877 730,00 €	890 130,00 €	1,41%
TOTAL	18 042 088,30 €	20 357 783,85 €	12,83%

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : la prévision est en hausse par rapport à 2021 du fait du retour de l'inflation avec des annonces d'augmentation du gaz et des dépenses courantes :

- Le carburant, les fournitures pour l'entretien des bâtiments, les repas pour les cantines et les structures de la petite enfance, les transports, les fournitures pour les élèves de nos écoles maternelles et élémentaires, les services et les écoles d'arts et de musique mais aussi le maintien des contrats d'entretien concernant les chaudières et toitures.

Chapitre 012 Charges de personnel : le montant est en hausse par rapport à 2021. La collectivité intègre l'influence d'éléments exogènes liés aux dispositions et obligations réglementaires et d'éléments endogènes liés à l'évolution naturelle de la masse salariale, aux évolutions structurelles (recrutement sur des postes « découverts », astreinte technique, indemnité de télétravail,...) de la collectivité et sa politique sociale (maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotion interne et adhésion au Comité National d'Action Sociale,...).

Chapitre 014 Atténuation de produits : le fonds de national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 167 500 € en 2022.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : ce chapitre comprend en partie les dépenses obligatoires à savoir les contributions, participation et subventions.

Par ailleurs, la subvention d'équilibre au CCAS pour 2022 sera de 190 000 € et permettra de mettre en œuvre pleinement sa politique d'action sociale.

Chapitre 66 Intérêts de la dette : ce chapitre est en baisse du fait du recours modéré à l'emprunt sur 2022 et de fins de contrat de prêt.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : la nomenclature de la M57 concernant ce chapitre ne comporte plus que l'article 673 annulation de titres sur exercices antérieurs, il est donc préférable d'inscrire une prévision au budget 2022.

- Recettes :

Elles se décomposent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	BP 2021	BP 2022	Evolution
013 - Atténuation de charges	55 000,00 €	91 050,00 €	65,55%
70 - Produits des services, domaine, ventes diverses	300 000,00 €	500 811,00 €	66,94%
73 - Impôts et taxes	9 200 000,00 €	2 470 433,00 €	-73,15%
731 - Fiscalité locale		7 555 258,00 €	
74 - Dotations et participations	4 500 000,00 €	4 864 327,00 €	8,10%
75 - Autres produits de gestion courante	85 000,00 €	99 210,00 €	16,72%
76 - Produits financiers	328 725,00 €	328 810,00 €	0,03%
77 - Produits exceptionnels	12 000,00 €	20 000,00 €	66,67%
042 - Opérations d'ordres entre sections		890,00 €	
002 - Excédent report de l'exercice 2021	3 561 363,30 €	4 426 994,85 €	24,31%
TOTAL	18 042 088,30 €	20 357 783,85 €	12,83%

Chapitre 013 Atténuation de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunération des agents en maladie et le remboursement de décharge d'activité syndicale.

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population. Pour 2022, l'inscription a été estimée à hauteur du réalisé de 2021 sachant que tous les services de la Ville ont repris leurs activités.

Chapitre 73 Impôts et taxes : les prévisions concernant le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) et le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) restent stables pour 2022. Du fait du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2022, les attributions de compensation (AC) provisoires sont inscrites dans ce chapitre à l'article 73211.

Chapitre 731 Fiscalité locale : L'Etat, à travers la loi de finances pour 2022, a fait augmenter forfaitairement les bases d'imposition du foncier bâti de +3,4% en suivant le rythme de l'inflation, ce budget intègre la notification des bases d'imposition des taxes directes locales (état 1259) ainsi que son scénario d'évolution des bases à hauteur de +2,6% qui laisserait donc apparaître une évolution physique des bases négative à hauteur de 0,76%.

Chapitre 74 Dotations et participations : la notification des dotations de l'Etat (DGF) n'étant pas arrivée, la prudence est de mise sur ce chapitre. En effet, la baisse relative à la population entraîne des impacts sur cette typologie de recettes.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles et la redevance versée par le concessionnaire des foires et marchés.

Chapitre 76 Produits financiers : ce chapitre concerne l'encaissement du fonds de soutien obtenu suite à la renégociation des emprunts structurés à risques. Conventions signées en 2015 avec un premier versement dès 2016 pour une durée de 13 ans.

Chapitre 77 Produits exceptionnels : la nomenclature de la M57 concernant ce chapitre ne comporte plus que l'article 773 annulation de mandats sur exercices antérieurs il est donc préférable d'inscrire une prévision au budget 2022.

➤ Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 4 606 149,84 €.

• Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	BP 2021	BP 2022	Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	136 459,67 €	6 000,00 €	-95,60%
204 - Subventions d'équipement	151 340,00 €	107 580,00 €	-28,92%
21 - Immobilisations corporelles	1 435 685,96 €	2 170 830,10 €	51,21%
23 - Immobilisations en cours	1 025 778,63 €	52 708,90 €	-94,86%
13 - Subventions d'investissement	18 140,19 €	18 140,00 €	0,00%
16 - Emprunts	1 687 325,55 €	1 736 955,01 €	2,94%
45 - Opérations pour compte de tiers		20 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections		890,00 €	
001 - Déficit report de l'exercice 2021	1 110 190,83 €	439 213,50 €	-60,44%
Restes à réaliser exercice 2021	24 271,22 €	53 832,33 €	121,79%
TOTAL	5 589 192,05 €	4 606 149,84 €	-17,59%

En 2022, les principaux projets seront les suivants (*liste non exhaustive*) :

- Fonds de concours à la Communauté de communes Cœur de France pour la prise en charge du solde des études et des travaux concernant la reconstruction du pont de fer au-dessus de la Marmande ;
- Le solde des travaux et de la végétalisation du Cours Manuel et acquisition de mobilier urbain ;
- Equipements numériques des écoles de la ville ;
- Aménagement du parc Montagnac 1^{ère} phase... ;
- Réfection salle des actes ;
- Poursuite des investissements dans les bâtiments : chaudières, toitures, travaux de mise aux normes en termes de sécurité... ;
- Acquisitions d'équipements et/ou véhicules légers ;
- Poursuite de la relève de concessions ;
- Acquisitions de matériels informatique et de petits matériels pour les services ;
- Vidéoprotection : installation de caméras... ;

- Réfection des bandes cyclables, aires de covoiturage, bornes de recharge et installation d'un arbre connecté

Cette année est marquée notamment par la livraison d'ici l'été du plan guide et du programme d'actions dans le cadre de l'étude de revitalisation du centre-ville. Ce document conduira à mettre en œuvre un PPI pour structurer le déploiement des actions.

- Recettes :

Elles se décomposent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	BP 2021	BP 2022	Evolution
13 - Subventions	226 000,00 €	13 653,00 €	-93,96%
16 - Emprunts	1 900 000,00 €	1 112 264,99 €	-41,46%
10 et 165 - FCTVA	151 000,00 €	231 030,00 €	53,00%
024 - Produits des cessions	300 000,00 €	256 525,00 €	-14,49%
021 - Virement à la section de fonctionnement	1 000 000,00 €	1 589 501,01 €	58,95%
040 - Dotations aux amortissements	877 730,00 €	890 130,00 €	1,41%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	779 029,64 €	231 496,75 €	-70,28%
45 - Opérations pour compte de tiers		20 000,00 €	
Restes à réaliser exercice 2021	355 432,41 €	261 549,09 €	-26,41%
TOTAL	5 589 192,05 €	4 606 149,84 €	-17,59%

Les recettes sont constituées notamment de subventions notifiées, d'un emprunt au vu des projets en cours et du virement de la section de fonctionnement.

Ce budget primitif intègre un scénario de désendettement au regard d'une part de la mobilisation d'emprunt inscrite et d'autre part le remboursement de capital prévisionnel.

L'ambition de ce budget est de matérialiser ce scénario au niveau de l'exécution et de maintenir autant que possible les équilibres et le résultat cumulé malgré les incertitudes.

BUDGETS ANNEXES

- **Budget Camping :**

Le budget primitif 2022 proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à 164 320,80 € pour la section de fonctionnement et à 107 949,80 € pour la section d'investissement.

L'équilibre budgétaire nécessite le versement d'une subvention d'équilibre de 159 773,97 € en provenance du budget principal de la Ville. Elle est en hausse par rapport à 2021 car d'importants travaux de rénovation du site vont être entrepris par le nouveau concessionnaire dès la fin d'année.

- **Budget Cinéma :**

Le budget primitif 2022 proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à 51 280 € pour la section de fonctionnement et à 44 270,38 € pour la section d'investissement.

L'équilibre budgétaire nécessite le versement d'une subvention d'équilibre de 45 560,00 € en provenance du budget principal de la Ville.